Séance du 08/04/2019



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Politique :** *Une ville animée, une ville aimée.* **Commission :** Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Délibération n° : 126

Dossier : 190170

**Direction en charge :** Sports Jeunesse et Vie associative

**Objet :** Convention d'objectifs et de partenariat avec la Ludothèque des Franças. Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire **Date de convocation du conseil :** 29/03/2019 **Compte rendu affiché le :** 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

#### **Présents:**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

### **Absents-Excusés:**

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

### Absents:

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

### VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 08/04/2019

**Politique :** *Une ville animée, une ville aimée.* **Commission :** Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Délibération n° : 126

Dossier : 190170

**Direction en charge :** Sports Jeunesse et Vie associative

**Objet :** Convention d'objectifs et de partenariat avec la Ludothèque des Franças. Approbation.

# □ Rappel et Références :

Dans le cadre de son plan de mandat, la Municipalité a souhaité affirmer le partenariat avec le monde associatif et le soutien au fonctionnement ou aux projets des structures qui contribuent au développement du lien social, au soutien à la parentalité et à l'éducation des enfants.

## □ Motivation et Opportunité :

Au-delà de son caractère divertissant, le JEU quel qu'en soit la nature est un élément fondamental dans la construction de la personnalité des enfants et adolescents ainsi que dans leur sociabilisation. Il est également un média intergénérationnel et interculturel.

L'intérêt d'en développer la pratique dans les différents temps de la vie est unanimement reconnu par les pédagogues et animateurs.

L'association les Francas de la Loire a conçu un projet associatif autour d'une activité de ludothèque qui propose le prêt de jeux, la formation aux techniques de pratique ludique ainsi que des animations ciblées.

Selon la convention d'objectifs adoptée en 2016, la structure a adapté son offre aux besoins spécifiques des établissements d'éducation populaire stéphanois et autres instances intéressées.

Une dynamique transversale a vu le jour avec les établissements culturels, les Etablissements d'accueils de jeunes enfants, les résidences personnes âgées et diverses associations.

Il paraît donc opportun de renouveler contractuellement le cadre de cette intervention pour l'adapter au mieux aux usagers des structures sociales de proximité et poursuivre cette dynamique autour du jeu.

### □ Contenu:

Dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs et de partenariat, objet de la présente délibération, l'association les Francas développe l'activité de ludothèque en direction des structures collectives stéphanoises (Associations, écoles, Résidences de Personnes âgées, Etablissements d'Accueil du jeune Enfant), Centres sociaux, Amicales laïques, Maison des Jeunes et de la Culture....

La promotion de la pratique du jeu passe par les actions suivantes :

- l'acquisition, l'entretien et le renouvellement d'un stock de jeux adaptés par des ludothécaires,
- la diffusion d'un pack jeux comprenant le prêt de jeux, la formation à leur utilisation, l'animation de séances spécifiques à des conditions tarifaires privilégiées,
- la mise en place de partenariats avec les médiathèques municipales et associations gravitant autour du jeu.

En contrepartie, la Ville de Saint-Etienne met à la disposition des Francas :

- des locaux affectés à leurs activités.
- une aide financière annuelle destinée au fonctionnement de la ludothèque et calibrée en fonction des crédits votés,
- un appui en communication sur les services de la ludothèque auprès des structures municipales et associatives susceptibles d'être intéressées par le dispositif.

## □ Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Etienne.

## □ Point Financier:

o Coût total investissement TTC :

o Coût total annuel fonctionnement TTC:

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						

dont personnel supplémentaire			
dont prestations particulières			

# □ Proposition:

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention d'objectifs et de partenariat (2019 2020) passée avec l'association les Francas, établie sur les bases de développement sus-énoncées,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	Imputation budgétaire			
<b>Résultat du vote :</b> 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)				
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée			
	Siham LABICH			